



## **Cas d'interférences et traces d'oralité dans**

### **« Contes et mythes du Sénégal »<sup>1</sup>**

Giulia D'Andrea

Université du Salento – Lecce (I)

#### **Abstract**

This paper aims to investigate the features of the French language spoken in Senegal. In particular, the analysis focuses on the phenomenon of interference, which occurs when the language of the colonizer (the official language) is influenced by the African languages spoken in Senegal (national languages). Data are drawn from an anthology of 21 tales and 5 myths published in 2007 and transcribed from oral tradition. For this reason, attention will also be paid to the features of orality. The results of the analysis show that both these phenomena – interference and orality – can be identified in onomatopoeia and interjection, proverbs, opening and closing formulas and tense system.

#### **1. Introduction**

Le français employé au Sénégal, bien que largement décrit par les linguistes, n'est pas toujours classé au même rang que les autres variétés du français telles que le français de Belgique, le français du Québec ou le français de Suisse. D'après Manessy (1994: 11) :

Le français pratiqué en Afrique par les Africains [...] ressortit d'une francophonie seconde en ce qu'il est parlé par des alloglottes et non par les usagers de dialectes français locaux, comme c'est le cas au Canada, en Belgique [...] et en Suisse.

---

<sup>1</sup>. Nous remercions Catherine Camugli Gallardo pour ses remarques critiques.

En outre, le français en Afrique noire se distinguerait du français parlé en Afrique du Nord de par son aptitude à recouvrir des domaines d'application qui sont complémentaires à ceux des langues locales.

Dans le cas du Sénégal, qui fait l'objet de notre étude, on observe une situation sociolinguistique complexe du fait du recours à un grand nombre de langues, toutes reconnues nationales dès qu'elles sont codifiées<sup>2</sup> ; parmi ces langues, le wolof commence même à rivaliser avec le français-langue officielle dans une sorte de diglossie. Cette complexité, qui fait du Sénégal un pays plurilingue, provoque de nombreux écarts par rapport au français standard, qui se manifestent à plusieurs niveaux. Le lexique semble le domaine le plus étudié dans une optique plus appliquée que théorique : des ouvrages lexicographiques ont été publiés à cet effet (cf. Blondé *et alii*, 1979 ; Équipe IFA, 1988) et certains dictionnaires de la langue française, tels que le *Robert* ou le *Trésor*, enregistrent des particularités lexicales du français d'Afrique. Quant à la syntaxe, elle fait aussi l'objet de nombreuses observations de la part des chercheurs, qui ont illustré les différences entre le français hexagonal et sa variété « mésolectale » parlée au Sénégal (Daff, 1998).

Le corpus choisi pour la présente étude, qui semble être représentatif de cette pluralité, est constitué par l'ouvrage intitulé *Contes et mythes du Sénégal* (Kesteloot et Dieng, 2007), une anthologie composée de 21 contes et de 5 mythes transcrits en français.<sup>3</sup> La plupart des textes contenus dans ce volume sont d'origine wolof ; ils sont suivis, par ordre décroissant, de ceux d'origine sérère, diola, soninké, peul, lébou, manjak, malinke et mancagne. Dans leur *Introduction*, les auteurs de l'anthologie déclarent n'y avoir rien « inventé ni arrangé » par

---

<sup>2</sup>. L'article 1 de la Constitution de la République du Sénégal du 22 janvier 2001 dit : « La langue officielle de la République du Sénégal est le Français. Les langues nationales sont le Diola, le Malinké, le Pular, le Sérère, le Soninké, le Wolof et toute autre langue nationale qui sera codifiée. » <http://www.gouv.sn/IMG/pdf/Constitution.pdf>

<sup>3</sup>. Cf. D'Andrea (2011).

rapport aux versions originelles, recueillies « auprès de vieilles personnes au moyen de magnétophones<sup>4</sup> et dans leur langue d'origine » (Kesteloot et Dieng, 2007: 9). Les textes qui composent ce recueil sont donc le résultat d'une double opération, à savoir une transcription de l'oral à l'écrit et une traduction de certaines langues africaines en français. Voilà pourquoi nous nous interrogerons d'une part sur les traces d'oralité qui persistent dans les textes analysés et qui représentent un signe tangible de la nature de leur source et, d'autre part, sur les interférences produites par la pluralité des langues parlées au Sénégal.<sup>5</sup>

Le caractère hétérogène de notre corpus reflète la situation sociolinguistique que l'on peut observer aujourd'hui dans cette aire géographique où coexistent des ethnies différentes et où le pouvoir de la tradition orale est beaucoup plus fort que dans d'autres pays, surtout occidentaux. Au Sénégal, comme dans bon nombre de pays africains, ce mode de transmission a résisté pendant des siècles à diverses menaces, et a pu sauvegarder un riche patrimoine culturel et historique. Enfin, ce stylo à encre invisible qu'est la littérature orale nous permet, encore aujourd'hui, de mieux connaître non seulement les us et coutumes de certains peuples, mais aussi les problèmes dus au contact linguistique entre les langues africaines parlées par les Sénégalais et la langue de leur ancien colonisateur.

## **2. L'interférence et l'oralité : essai de définition**

Le français utilisé par les auteurs de l'anthologie que nous venons de présenter s'écarte souvent du français de France, et cela non seulement de par les traits linguistiques qui caractérisent ce qu'on a dénommé « français sénégalais » (Dumont, 1983: 165), mais aussi à cause du bon nombre d'interférences dues à la

---

<sup>4</sup>. Comme l'explique Elinor Ochs (1979), l'enregistrement des données, loin de résoudre les problèmes liés aux choix du chercheur, ne fait que les reporter au moment de la transcription.

<sup>5</sup>. Nous tenons à préciser que la présente étude se fonde sur les données transcrites telles qu'elles ont été publiées, et non pas sur les techniques adoptées lors de leur transcription.

non-correspondance entre la langue française, choisie pour transcrire ces textes dans un but pédagogique, et les nombreuses cultures africaines qu'elle est chargée de véhiculer. Dans cette contribution, nous adopterons la définition du terme *interférence* donnée par W. Mackey et citée par Debyser (1970: 34) : « l'interférence est l'emploi, lorsque l'on parle ou que l'on écrit dans une langue, d'éléments appartenant à une autre langue ».

Puisque c'est au niveau de la parole que se manifeste l'interférence (Gusmani, 1977: 13), nous avons analysé notre corpus afin d'en repérer des exemples significatifs, comme les emprunts aux langues nationales. Nous avons alors constaté que ces emprunts, ne désignant pas toujours des réalités, peuvent concerner la fonction expressive du langage ou sa dimension mimétique (v. §3) ; ils peuvent être utilisés aussi dans des énoncés qui renvoient au patrimoine culturel des peuples africains (v. §4) ou dans des échanges dialogiques qui se trouvent notamment au début ou à la fin des contes analysés (v. §5). Enfin, l'interférence peut se produire comme transfert de relations grammaticales, notamment au niveau du système verbal (v. §6).

Dans tous ces cas, le phénomène de l'interférence peut se croiser avec celui de l'oralité. Dans cette étude, nous utiliserons le terme *oralité* pour désigner à la fois le mode de transmission des civilisations qui ne connaissent pas l'écriture (Ong, 1982: 24) et le « caractère oral (de la parole, du langage, du discours) » (*Le Nouveau Petit Robert*, 2008). Bien évidemment, l'oralité dont il est question dans notre corpus n'est que transcrite, ce qui nous autorise à parler de « traces d'oralité », à savoir des marques linguistiques qui révèlent une origine orale. La polysémie du terme *oralité* que nous avons évoquée et assumée nous permettra de décrire des cas où ces traces sont soit la représentation du côté sonore du langage (v. §3), soit la conséquence de la longue tradition des cultures sénégalaises, qui ont privilégié ce mode de transmission pendant des siècles (v. §4). En outre, nous

nous pencherons sur des cas déterminés par le haut degré d'actualisation des textes analysés : dans ce cadre, seront pris en compte des exemples qui vont des marques utilisées pour ancrer le discours dans la situation d'énonciation (v. §5) aux choix des temps verbaux provoqués par la tendance de certaines cultures sénégalaises à rattacher l'expression de la temporalité au contexte énonciatif (v. §6).

En croisant cette analyse avec celle de l'interférence, nous avons remarqué que, dans notre corpus, ces deux phénomènes sont notamment visibles dans les onomatopées, dans les proverbes, dans les formules d'ouverture et de clôture, et dans le choix de certains temps verbaux. Notre étude sera donc axée principalement sur ces domaines, ce qui nous permettra d'illustrer la variété et la richesse des effets produits par l'oralité et par l'interférence sur un corpus de textes transcrits.

### **3.1 Les onomatopées**

Traditionnellement plus négligées que d'autres catégories linguistiques et classées parmi les interjections<sup>6</sup>, les onomatopées ont été récemment étudiées d'une manière plus spécifique : en se fondant sur les recherches menées notamment par Swiatkowska, Kleiber (2006) a mis en évidence qu'entre les deux catégories il n'y a qu'intersection. Bien qu'elles partagent deux traits, à savoir la possibilité de fonctionner comme des mots-phrases et l'économie de la forme liée à sa rapidité, les onomatopées et les interjections auraient en revanche un statut sémiotique différent : en effet, les cris ou les bruits d'origine non humaine, avant d'être reproduits par des onomatopées, ne sont pas encore des signes linguistiques, alors que les interjections primaires émotionnelles, du type *aïe*, au moment de leur émission effective sont déjà des signes linguistiques codés (Kleiber, 2006).

<sup>6</sup>. Cf., entre autres, Arrivé, Gadet et Galmiche (1986: 436) ; Riegel, Pellat et Rioul (1994: 462).

Grâce à leur fonction mimétique (Dubois *et alii*, 2002), les onomatopées utilisées dans les contes africains représentent une marque de l'oralité sous-jacente aux textes écrits. Parmi les onomatopées attestées dans notre anthologie, certaines existent aussi en français standard (comme *boum* ou *han*<sup>7</sup>) et d'autres sont des emprunts aux langues africaines parlées au Sénégal (comme *paw !*<sup>8</sup> ou *tissoo !*<sup>9</sup>). Pour ces dernières, qui ne sont pas enregistrées dans le *Lexique du français du Sénégal* (Blondé *et alii*, 1979), nous supposons qu'il s'agit d'emprunts occasionnels aux langues nationales. Dans notre corpus, ces mots sont souvent indiqués par les caractères italiques – comme tout emprunt non intégré – ou par des guillemets, et ils peuvent être suivis d'un point d'exclamation. En outre, ils sont parfois accompagnés d'une note métalinguistique en bas de page précisant non seulement leur statut d'onomatopée, mais aussi la valeur sémantique qui y est attachée ; dans d'autres cas, on peut faire l'hypothèse qu'il s'agit d'onomatopées grâce au contexte, comme dans les deux exemples ci-dessous :

- (1) Alors Bandia Wali prit l'œuf et *tass!*<sup>10</sup> jeta l'œuf [...] à terre  
(Kesteloot et Dieng, 2007: 32)
- (2) Une aigle les trouva là et **fourrr!** les emporta  
(Kesteloot et Dieng, 2007: 143)

Nous avons classé les onomatopées attestées dans notre corpus sur la base de leur fonction en discours. Prenons l'exemple suivant, tiré du conte manjak intitulé *Bandia Wali et la sorcière* :

- (3) [il] lui donna un coup « **boum** » sur la tête  
(Kesteloot et Dieng, 2007: 29)

---

<sup>7</sup>. Cf. le *Trésor de la Langue Française informatisé* (<http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>), désormais *TLFi*, et *Le Nouveau Petit Robert de la langue française* (2008).

<sup>8</sup>. « Onomatopée : bruit que fait la gifle. » (Kesteloot et Dieng, 2007: 66, n. 5)

<sup>9</sup>. « Onomatopée imitant l'éternuement. » (Kesteloot et Dieng, 2007: 144, n. 4)

<sup>10</sup>. A l'intérieur des exemples, nous indiquons les onomatopées en caractères gras.

Ce type d'onomatopées est de loin le plus répandu dans le corpus, qui compte une dizaine d'occurrences. Parce qu'elles redisent ce qui est déjà impliqué par d'autres éléments lexicaux de la phrase (en (3) *donner un coup*) en explicitant la sonorité, nous les dirons « onomatopées à fonction duplicative ». Dans (3), l'onomatopée n'est pas intégrée dans la construction syntaxique et peut être éliminée du discours sans que son omission comporte une perte au niveau sémantique :

(3)' [il] lui donna un coup sur la tête

En revanche, il y a des onomatopées ayant un lien syntaxique avec le reste de la phrase, comme l'illustre l'exemple (4), extrait du conte wolof intitulé *Le prétendant et son beau-père* :

(4) la marmite faisait « *cus cus cus* »  
(Kesteloot et Dieng, 2007: 38)

L'exemple (4) contient une onomatopée ayant une fonction « directe », parce qu'elle imite – d'une certaine manière – le discours direct. Ce type d'onomatopées se présente souvent entre guillemets et est généralement régi par le verbe *faire*, qui « remplace *dire* surtout dans des incises » (Grevisse et Goosse, 2008: 520) et qui peut être employé « devant une onomatopée ou pour présenter un signe qui n'est pas du langage » (*Le Nouveau Petit Robert*, 2008, s.v. *faire*). Dans (4), l'onomatopée ne peut pas être éliminée, car cela produirait une phrase incomplète d'un point de vue syntaxique et sémantique, à savoir :

(4)' \*La marmite faisait

Afin d'établir les deux premières classes d'onomatopées, nous avons considéré les critères de dépendance syntaxique et de redondance sémantique. Pour qu'une

onomatopée en discours soit classée dans ce que nous avons appelé des « onomatopées à fonction duplicative » (classe A) et des « onomatopées à fonction directe » (classe B), il faut qu'elle présente les traits suivants :

	Dépendance syntaxique	Redondance sémantique
Classe A	-	+
Classe B	+	-

Tableau 1 :

Onomatopées à fonction duplicative (classe A) et à fonction directe (classe B).

Un troisième groupe d'onomatopées (classe C), identifié selon les mêmes paramètres, contient des cas du type :

- (5) Et, l'hyène de s'écrier :  
- [...] mais les lièvres vont tous mourir! **Puch**<sup>11</sup> ! moi j'ai de la viande dans mon sac.

Dans de tels cas, on observe l'absence d'un lien syntaxique explicite avec le reste de l'énoncé ; il n'en reste pas moins que la charge sémantique de l'onomatopée n'est pas doublée par d'autres lexies. Pour résumer :

	Dépendance syntaxique	Redondance sémantique
Classe C	-	-

Tableau 2 :

Troisième classe d'onomatopées (classe C).

Bien que partiel, ce premier classement des onomatopées en discours, fondé sur des propriétés syntaxiques et sémantiques, nous a permis de mieux réfléchir aux

<sup>11</sup>. « Bruit fait par les lèvres fermées à la sortie de l'air. L'hyène le répète régulièrement. » (Kesteloot et Dieng, 2007: 106, n. 2)



multiples facettes que manifeste l'oralité dans notre corpus. En outre, s'il est vrai que les onomatopées sont des signes qui renvoient à une dimension sonore du langage, lorsqu'elles sont aussi des emprunts aux langues africaines, à plus forte raison, ce sont des marques de cette oralité perdue qui seule a permis la transmission et la diffusion des contes et des mythes du Sénégal pendant des siècles avant la colonisation française et la politique d'assimilation qui en a découlé.

### 3.2 Interjections et interférence

Dans le recueil analysé, à côté des onomatopées qui imitent une gifle, une chute lourde ou un éternuement, on observe des interjections marquant l'erreur ou le dégoût. Nous les indiquons en caractères gras :

- (6) - Bon : ici il n'y a que du sable, rien de plus !  
- **Sitafurula'i**<sup>12</sup>. C'est donc le lièvre même qui s'est métamorphosé.
- (7) Samba Seytané dit:  
- **Tchim** !<sup>13</sup> Moi, je prends la voie des combats.

Ces interjections qui, grâce à leur intonation, jouent un rôle majeur au moment de la narration orale, sont – dans la plupart des cas – des emprunts occasionnels aux langues nationales parlées au Sénégal. En revanche, un exemple d'emprunt non occasionnel (cette fois-ci à l'arabe) est représenté par l'imprécation *bilâhi*, qui signifie 'au nom de Dieu, par Dieu' (Blondé *et alii*, 1979, s.v. *bilahi*).

Le large emploi d'onomatopées et d'interjections touchées par le phénomène de l'interférence que nous avons relevé au sein de notre corpus peut être attribué à

---

<sup>12</sup>. « Astafurlaï : terme d'exclamation pour souligner une erreur. » (Kesteloot et Dieng, 2007: 107, n. 3)

<sup>13</sup>. « Expression de dégoût. » (Kesteloot et Dieng, 2007: 145, n. 6)

plusieurs facteurs. Déjà Weinreich (1963: 52) soulignait que les morphèmes non intégrés, tels les mots-phrases, ont plus de chances d'être transférés dans une autre langue par rapport à des morphèmes ayant une fonction grammaticale. Et même si, d'après lui, certains bilingues ont tendance à transférer ces mots-phrases non seulement à partir de leur langue maternelle mais dans les deux sens, nous avons constaté que, dans le recueil qui fait l'objet de cette étude, il y a un lien entre la fonction expressive du langage et la nature – maternelle – de la langue utilisée. En effet, puisque « les interjections manifestent l'affectivité » (Riegel, Pellat et Rioul, 1994: 462), il est évident qu'elles peuvent être exprimées plus facilement dans la langue maternelle qu'en français.<sup>14</sup>

Si les interjections correspondent généralement à la fonction expressive telle que l'a définie Jakobson, les onomatopées peuvent représenter un moyen pour mieux dramatiser le récit. Comme nous le verrons plus loin, la transmission orale des contes et des mythes traditionnels se fonde aussi sur l'interaction entre les conteurs et leur public. Dans un tel contexte, des onomatopées empruntées aux langues maternelles peuvent donc contribuer à réduire les distances entre l'univers raconté et la réalité socio-culturelle du public envisagé, composé principalement par des élèves sénégalais.

#### **4. Les proverbes**

Parmi les moyens adoptés par le conteur afin de capter l'attention de l'audience, il y a aussi les proverbes. Ce type tout particulier d'énoncés qui, dans les dernières décennies, a connu un regain d'intérêt de la part des linguistes<sup>15</sup>, partage avec le

---

<sup>14</sup>. Bien que la langue française soit la langue officielle de la République du Sénégal depuis son instauration (1960), plusieurs recherches ont démontré que seulement une petite partie de la population sénégalaise s'exprime couramment en français. Cf. l'ouvrage de Pierre Dumont (1983) et l'essai de Cristina Schiavone (2007).

<sup>15</sup>. Pour une vue d'ensemble des différentes approches linguistiques consacrées à l'étude du proverbe, voir le numéro 139 de *Langages*.

conte une attitude moralisante. En effet, la modalité déontique qui caractérise un bon nombre de proverbes – soit de manière explicite, comme dans le proverbe français *Il ne faut pas mettre la charrue devant les bœufs*, soit d'une manière plus implicite, comme dans *Qui dort dîne* – se retrouve souvent à la fin des textes analysés. Le conte intitulé *Kaman qui n'avait pas appris à travailler*, par exemple, se termine ainsi :

C'est pourquoi, lorsqu'on ignore quelque chose, il est important de chercher à comprendre les raisons de cette chose, avant d'en donner une mauvaise appréciation.  
(Kesteloot et Dieng, 2007: 86)

Dans notre corpus, un conte constitue l'illustration d'un proverbe placé au début du texte. Il s'agit de *Kouli et Dialo*, qui s'ouvre ainsi :

Le dicton 'Kouli et Dialo se connaissent' trouve son origine dans l'histoire qui suit.  
(Kesteloot et Dieng, 2007: 149)

Le même conte se termine de la manière suivante, répétant de façon explicite sa fonction :

C'est pourquoi on dit que Kouli et Dialo se connaissent.  
(Kesteloot et Dieng, 2007: 152)

Dans les formules fixes que sont les proverbes, à côté d'un certain figement linguistique qui garantit – d'après Chevrier (1984: 195) – le respect de la tradition, on observe la présence des variantes, indices clairs de l'origine orale que les proverbes partagent avec les contes. Toujours dans *Kaman qui n'avait pas appris à travailler* (Kesteloot et Dieng, 2007: 79-86), on trouve des énoncés développant un même noyau sémantique<sup>16</sup> :

---

<sup>16</sup>. Les variantes contenues dans les exemples (8) à (10) semblent avoir le même sens que le proverbe français *Il n'y a pas de fumée sans feu*, à savoir 'Toute rumeur repose sur un fond de vérité' (TLFi, s.v. *fumée*).

- (8) Toute action a son explication [deux attestations]
- (9) Toute chose a son fondement [deux attestations]
- (10) Chaque chose a une cause

Les contes analysés font un large usage d'énoncés à vocation proverbiale. Nous avons adopté l'expression « énoncés à vocation proverbiale » pour désigner ces énoncés qui – bien qu'en absence d'attestations officielles dans des dictionnaires de langue française ou de proverbes français – présentent un, voire plusieurs, traits distinctifs des proverbes tels qu'ils ont été définis par les linguistes qui s'occupent de parémiologie. Pour ces énoncés, nous formulons l'hypothèse qu'il s'agit d'une forme d'interférence, à savoir de calques réalisés à partir des langues nationales parlées au Sénégal.

Parmi ces énoncés, il n'y en a qu'un dont la forme coïncide exactement avec celle d'un proverbe français : il s'agit de « l'union fait la force », un de ces proverbes « de sens littéral » dont le sens ne s'écarte pas beaucoup du sens compositionnel (Conenna et Kleiber, 2002: 59). La même vérité générale semble exprimée par les deux variantes tirées du conte *Le chasseur et le génie voleur de femmes* (Kesteloot et Dieng, 2007: 123) :

- (11) Ce que peut faire un ou deux trois le feront mieux
- (12) Ce que deux ou trois peuvent, quatre le pourront mieux

Notre étude prend en compte d'abord des exemples dont le sens est moins opaque, pour aboutir ensuite à des exemples dotés d'une composante figurée. Dans cette sorte de continuum, « l'union fait la force » et ses variantes sont suivis de :

- (13) Dieu aide celui qui aide son prochain  
(Kesteloot et Dieng, 2007: 67)

Cet énoncé, dont le sens est assez transparent, présente une des caractéristiques morphosyntaxiques les plus fréquentes dans les proverbes en langue française : il s'agit du pronom relatif *qui*, interprété comme un quantificateur universel, renforce ainsi la valeur de vérité générale traditionnellement attribuée aux proverbes.<sup>17</sup>

Contrairement au grand nombre de proverbes français introduits par une proposition relative sans antécédent, dans l'exemple en question cette proposition: a) n'est pas à l'initiale, étant donné sa fonction syntaxique de complément d'objet; b) n'est pas dépourvue d'antécédent, représenté en l'occurrence par le terme *celui*<sup>18</sup>.

Malgré ces différences formelles, la répétition lexicale du verbe *aider* et la modalité déontique sous-jacente ('Il faut aider son prochain') contribuent à l'interprétation de cet énoncé comme proverbial. Le même message est implicite dans la variante que voici :

- (14) L'aumône rapporte toujours quelque chose<sup>19</sup>  
(Kesteloot et Dieng, 2007: 75)

Ici, on retrouve d'autres indices proverbiaux, à savoir la structure  $N_0 V N_1$ , le présent de l'indicatif et l'emploi de l'adverbe *toujours*. Le choix du temps « anhistorique par excellence » (Greimas, 1970: 313) et d'un adverbe ayant la « valeur d'exhaustivité » (Palma, 2000: 62) contribuent de manière significative à une interprétation proverbiale de cet énoncé. De même, si *toujours* exprime une généralisation à valeur positive, son antonyme *jamais* véhicule une signification négative ayant elle aussi une valeur universelle (Rodegem, 1972: 684).

---

<sup>17</sup>. La structure en *qui* est attestée aussi dans les proverbes du Bénin (Cauvin 1981: 95).

<sup>18</sup>. Sur ce dernier point cf. Wilmet (2007: 592) qui parle d'un « antécédent postiche ».

<sup>19</sup>. La forme plus "proverbiale" serait plutôt « Qui aide son prochain est aidé de Dieu », comme nous le signale Jean René Klein, que nous remercions pour ses suggestions pertinentes.

L'énoncé « le *jambukat* n'est jamais secouru » (Kesteloot et Dieng, 2007: 38), où l'emprunt *jambukat* (à savoir 'traître') est expliqué dans une note, représente un autre exemple d'énoncé à vocation proverbiale : s'il peut être considéré comme un proverbe, c'est que là aussi le verbe au présent de l'indicatif se veut une marque de la valeur de vérité générale, tout comme l'article défini qui introduit le syntagme initial.<sup>20</sup> De plus, puisqu'il contient un emprunt, ce proverbe est à l'interface entre l'oralité et l'interférence. Voici un autre exemple du même genre :

- (15) Un Ndiaye ne tue pas un autre Ndiaye  
(Kesteloot et Dieng, 2007: 25)

où *ndiaye* signifie 'lion'. Le sens impliqué par cet énoncé à un niveau plus générique évoque non seulement celui du proverbe français *Les loups ne se mangent pas entre eux*, à savoir 'Les scélérats ne s'attaquent pas mutuellement' (*TLFi*, s.v. *loup*), mais aussi une citation tirée de Juvénal (*Satires*, XV, vv. 160-161) : « quando leoni fortior eripuit uitam leo ? » (i.e. 'Qui a jamais vu un lion plus fort qu'un autre, en profiter pour lui arracher la vie ?').

Pour compléter cette analyse des formes proverbiales dans notre corpus, il convient de citer un exemple qui représente un cas-limite sur le continuum établi :

- (16) Le tour du monde est une queue de pigeon  
(Kesteloot et Dieng, 2007: 55)

En l'absence de précisions métalinguistiques, l'incompatibilité du sens compositionnel de (16) avec le contexte du conte en question permet d'envisager une interprétation proverbiale.

---

<sup>20</sup>. Dans ce cas, en l'absence d'un rappel anaphorique, l'emploi de l'article défini semble justifié sur la base du principe énonciatif de la présomption d'identification (Arrivé, Gadet et Galliche, 1986, s.v. *article*).

Puisqu'ils transmettent, sous une forme symbolique, les valeurs et la vision du monde propres à une culture donnée, les proverbes renvoient à un savoir partagé que le public connaît dès son enfance. En effet, même s'ils se présentent comme des énoncés dépourvus de toute référence à la situation d'énonciation, les proverbes sont employés par le conteur « pour rendre plus authentique, plus vivant son récit » (Chevrier, 1984: 194).

### 5. Les formules d'ouverture et de clôture

Le « caractère à la fois sibyllin et figé » de certains proverbes se retrouve aussi dans certaines formules (Chevrier 1986: 17), qui pourtant s'en distinguent par leurs propriétés discursives : alors que les proverbes sont linguistiquement détachés du contexte énonciatif, les formules d'ouverture et de clôture sont souvent riches en indices déictiques dont la fonction varie d'un conte à l'autre.

La présence de pronoms personnels de 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> personne ou de l'adverbe *maintenant* est un indice de la volonté d'actualiser le conte au moment de la narration. Cela peut se manifester au début du texte (17), à l'intérieur (18) ou à la fin (19) :

- (17) Je vais vous conter l'histoire de deux personnes  
(Kesteloot et Dieng, 2007: 17)
- (18) Rappelez-vous<sup>21</sup> [...] que notre homme continuait toujours à dormir  
(Kesteloot et Dieng, 2007: 38)
- (19) C'est à ce moment là que j'ai quitté les lieux car je n'ai pas voulu voir la suite...  
(Kesteloot et Dieng, 2007: 27)

---

<sup>21</sup>. Dans ce cas, le pronom de 2<sup>e</sup> personne remplit aussi une fonction phatique.

Ces marques ont pour but de capter l'attention de l'assistance, de même que certains procédés typiques de la littérature de tradition orale comme la répétition, qui se veut aussi un moyen pour insister sur des éléments ou pour « remémorer aux auditeurs ce qui a été dit avant » (Calame-Griaule, 1970: 42). L'exemple (19) démontre que certaines formules, bien qu'apparemment ancrées dans le contexte d'énonciation par le biais de déictiques, contribuent à la création d'un double plan discursif : puisque le narrateur/énonciateur cherche à prendre ses distances par rapport au contenu du récit, nous devons distinguer d'une part la situation d'énonciation et, de l'autre, l'univers de la narration.

Dans d'autres cas, c'est l'assistance qui joue un rôle plus actif, ce que révèlent les formules dialogiques qui ouvrent certains contes<sup>22</sup> :

- (20) La conteuse : conte à conter\*  
L'assistance : bon conte\*\*  
La conteuse : Il y avait une fille [...]  
(Kesteloot et Dieng, 2007: 61)

Dans (20), après la formule liminaire (\*), typique des contes mandingues de Casamance, la réponse de l'assistance (\*\*) vise même à libérer la conteuse de sa timidité (Kesteloot et Dieng, 2007: 61). Ces formules ont tout l'air d'être des interférences, comme dans ce cas-limite, tiré de la tradition diola :

- (21) - *Taalin Taalin*  
- *Taalin diima*  
(Kesteloot et Dieng, 2007: 105)

La même origine est partagée par la formule « Karegom. Pakas. » (à savoir 'le conte s'est brisé'), qui clôt le même conte et qui est suivie d'un dialogue entre le

---

<sup>22</sup>. Dans certaines cultures africaines, il y a même des proverbes à réponses dont la première partie, dite par l'émetteur, énonce un proverbe complet, et l'autre en donne le sens par une phrase abstraite prononcée par le récepteur. Par exemple, l'énoncé « les feuilles sèches restent, les feuilles vertes tombent » est suivi de la réponse « les vieux vivent, les jeunes meurent » (Cauvin 1981: 13).



conteur et l'assistance :

- (22) C'est là que s'est achevé mon conte.  
Karegom. Pakas.  
- Et le lièvre a pris la viande?  
- Le lièvre s'est emparé de la viande Ah! Qu'il est malin ce lièvre.  
(Kesteloot et Dieng, 2007: 107-108)

L'implication de l'assistance peut se faire même à travers une phrase interrogative placée à la fin du conte, ce qui rappelle le genre de la devinette ou celui de l'énigme (Chevrier 1986: 295) :

- (23) On vous demande quel est, entre le mari et la femme, celui qui comprend le mieux les devinettes ?  
(Kesteloot et Dieng, 2007: 22)

L'exemple (23) contient une trace d'oralité même au niveau de la ponctuation, dans la mesure où une interrogative indirecte se termine par un point d'interrogation, ce qui n'est pas un cas isolé à l'intérieur de notre corpus. Un exemple similaire est représenté par l'énoncé suivant :

- (24) Les gens, étonnés, s'interrogèrent pour savoir le motif d'un tel cri ?  
(Kesteloot et Dieng, 2007: 83)

Il serait intéressant de s'interroger sur la nature de cet écart par rapport à la norme du français hexagonal, pour vérifier s'il s'agit d'une interférence des langues nationales ou d'une convention graphique différente ou, encore, pour déterminer si cela reflète une volonté marquée de transcrire l'oralité jusque dans les moindres détails.

## 6. Le niveau morphologique

Ces perplexités concernent aussi le niveau grammatical : sur la base de quelques éléments de la grammaire du wolof<sup>23</sup> – qui est la langue africaine la mieux décrite parmi celles qui sont parlées au Sénégal – on peut envisager une interférence du wolof avec le français, à propos des diverses modalités de l'aspect dans ces deux langues. En l'occurrence, on remarque un usage du présent de l'indicatif qui s'écarte de la norme du français standard, où la valeur aspectuelle est souvent associée à la dimension temporelle (Riegel, Pellat et Rioul, 1994: 245). Prenons l'exemple suivant :

- (25) Quand ils arrivèrent, ils demandèrent, puisque la jeune fille est vivante, à qui on va la donner en mariage parmi les trois prétendants.  
(Kesteloot et Dieng, 2007: 89)

Par rapport au récit, on s'attendrait à trouver un imparfait à la place du présent de l'indicatif dans la proposition exprimant un commentaire de second plan. En effet, comme le précise Benveniste (1966: 285), le présent est exclu de l'énonciation historique, où l'on ne peut trouver que le passé simple, l'imparfait et le plus-que-parfait. Comment expliquer cet écart de la norme ? S'agit-il d'une trace d'oralité qui est d'ailleurs fréquente même en français oral hexagonal ou plutôt d'une interférence de la langue wolof avec le français ? La différence entre ces deux langues a été bien mise en évidence par Senghor qui, après avoir décrit la prédilection de la langue française pour un classement des faits fondé sur l'ordre temporel, ajoute :

Le génie des langues africaines, singulièrement des négro-africaines, est différent. C'est celui de la vie, du concret, de l'image. Il n'ignore pas le *temps*, c'est-à-dire le moment précis où le locuteur situe l'action ou l'état, mais il privilégie l'*aspect*.  
(Dumont, 1983, *Préface*: 9)

---

<sup>23</sup>. Cf. notamment Dumont (1983) et Gueye, Gambi et Bonatesta (1995).

Un autre exemple d'interférence au niveau du système verbal est représenté par l'énoncé suivant :

- (26) Toute sa vie consistait à manger et à dormir. Il a grandi, il ne sortait pas, il ne faisait rien.  
(Kesteloot et Dieng, 2007: 79)

Ici se manifeste un emploi du passé composé qui ne correspond pas non plus à la norme du français standard : cependant on peut faire l'hypothèse que cet écart vis-à-vis de la norme est dû à l'aspect perfectif, dont l'expression en langue française est généralement assignée au passé composé. Cette hypothèse est corroborée par l'exemple (27) :

- (27) La mère [...] demanda à son fils si son père a été consulté auparavant.  
(Kesteloot et Dieng, 2007: 80)

Dans ce cas, l'antériorité dans le passé demanderait l'emploi d'un plus-que-parfait, mais la valeur aspectuelle attachée au passé composé suffit largement à son expression.

Ces exemples, et d'autres encore, semblent confirmer que le transfert de relations grammaticales est un phénomène bien vivant chez les locuteurs bilingues. En portant notre attention sur le niveau morphologique, nous avons identifié certaines tendances du système verbal français dans le choix des temps : en l'occurrence, nous avons essayé de détecter comment la valeur aspectuelle des oppositions verbales du wolof influence la valeur prioritairement chronologique des oppositions verbales de la langue française.

## 7. Conclusions et perspectives

Nous avons examiné la façon dont le français sénégalais semble influencé par les très nombreuses interférences dérivant du contact avec les langues africaines parlées au Sénégal et par le caractère traditionnellement oral de la transmission des savoirs dans ce pays. Comme nous venons de le voir, l'oralité originelle des textes analysés se manifeste lors de leur mise par écrit non seulement au niveau lexical, mais aussi sur les plans morphologique, phrastique et énonciatif. Les spécificités du corpus étudié nous ont également permis de réfléchir aux outils linguistiques adoptés par le narrateur (et ensuite transposés par les traducteurs) afin d'impliquer son auditoire. Nous sommes convaincue que cette participation du public renforce la fonction identitaire du conte alors que le caractère de fixité propre aux formules a une fonction mnémotechnique.

Il reste cependant beaucoup de questions à résoudre : il serait par exemple intéressant d'approfondir la nature de certaines interférences, pour vérifier s'il s'agit d'interférences permanentes ou occasionnelles, autrement dit s'il s'agit d'exemples qui ressortissent au domaine de la langue ou à celui du discours. Dans ce dernier cas, on pourrait s'interroger davantage sur les rapports entre la transmission orale des savoirs et les interférences qui s'y produisent.

Pour conclure, on pourrait enfin se demander si l'oralité dont nous avons essayé de décrire certaines manifestations témoigne des servitudes ou des latitudes qui caractérisent aujourd'hui l'écriture des contes au Sénégal, autrement dit si, pour les auteurs de notre recueil, l'oralité transcrite relève d'une contrainte imposée par une langue marâtre (le français) ou bien d'un choix conscient visant à renouer le lien entre l'écrivain africain et son public.

## **Bibliographie**

- Arrivé, M., Gadet, F. et Galmiche, M. (1986) *La grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française*. Paris: Flammarion.
- Benveniste, E. (1966) *Problèmes de linguistique générale*. Trad. it. *Problemi di linguistica generale*. Milano: Il Saggiatore, 1994.
- Blondé, J., Dumont, P. et Gontier, D. (1979) *Lexique du français du Sénégal*. Dakar: Les Nouvelles Éditions Africaines. Paris: EDICEF.
- Calame-Griaule, G. (1970) Pour une étude ethnolinguistique des littératures orales africaines. *Langages* 18: 22-47.
- Cauvin, J. (1981) *Comprendre les proverbes*. Issy les Moulineaux: Les classiques africains.
- Chevrier, J. (1984) *Littérature nègre*. Paris: Armand Colin.
- Chevrier, J. (1986) *L'arbre à palabres. Essai sur les contes et récits traditionnels d'Afrique noire*. Paris: Hatier.
- Conenna, M. et Kleiber, G. (2002) De la métaphore dans les proverbes. *Langue française* 134: 58-77.
- Daff, M. (1998) Le français mésolectal comme expression d'une revendication de copropriété linguistique en francophonie. *Le Français en Afrique* 12.  
<http://www.unice.fr/ILF-CNRS/ofcaf/12/Daff.htm>
- D'Andrea, G. (2011) Racconti e miti dal Senegal tra oralità, scrittura e traduzione. In: Antonella De Laurentiis et Gian Luigi De Rosa (éds.) *Lingua madre e lingua matrigna*. Milano: FrancoAngeli, 171-180.
- Debyser, F. (1970) La linguistique contrastive et les interférences. *Langue française* 8: 31-61.
- Dubois, J. et alii (2002) *Dictionnaire de linguistique*. Paris: Larousse.
- Dumont, P. (1983) *Le français et les langues africaines au Sénégal*. Paris: Karthala e ACCT.
- Équipe IFA (1988) *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*. 2<sup>e</sup> édition. Paris: EDICEF/AUPELF.

- Greimas, A.J. (1970) Les proverbes et les dictons. In: *Du sens*. Paris: Seuil, 309-314.
- Grevisse, M. et Goosse, A. (2008) *Le bon usage. Grammaire française*. 14<sup>e</sup> édition. Bruxelles: De Boeck Université.
- Gueye, M., Gambi, L. et Bonatesta, F. (1995) *I wolof del Senegal. Lingua e cultura*. Torino: L'Harmattan Italia.
- Gusmani, R. (1977) Aspetti semantici dell'interferenza. In: Roberto Ajello (éd.) *Interferenza linguistica*. Pisa: Giardini, 11-25.
- Kesteloot, L. et Dieng, B. (2007) *Contes et Mythes du Sénégal*. Nouvelle édition augmentée et corrigée. Dakar: ENDA/IFAN.
- Kleiber, G. (2006) Sémiotique de l'interjection. *Langages* 161: 10-23.
- Le Nouveau Petit Robert de la langue française* (2008) Paris: Dictionnaires Le Robert.
- Manessy, G. (1994) Pratique du français en Afrique noire francophone. *Langue française* 104: 11-19.
- Ochs, E. (1979) Transcription as Theory. In: *Developmental pragmatics*. New York: Academic Press.
- Ong, W.J. (1982) *Orality and Literacy. The Technologizing of the Word*. Trad. it. *Oralità e scrittura. Le tecnologie della parola*. Bologna: Il Mulino, 1986.
- Palma, S. (2000) La négation dans les proverbes. *Langages* 139: 59-68.
- Riegel, M., Pellat, J.C. et Rioul, R. (1994) *Grammaire méthodique du français*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Rodegem, F. (1972) Un problème de terminologie : les locutions sentencieuses. *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain* 1/5: 677-703.
- Schiavone, C. (2007) Plurilinguismo e francofonia in Senegal: contatto, interferenza e mediazione linguistico-culturale nello spazio francofono. *InterFrancophonies* 2.  
<http://www.interfrancophonies.org/>

- Swiatkowska, M. (2000) *Entre dire et faire. De l'interjection*. Cracovie: Wydawnictwo Uniwersytetu Jagiellonskiego.
- Weinreich, U. (1963) *Languages in Contact. Findings and Problems*. Trad. it. *Lingue in contatto*. Vincenzo Orioles (éd.). Torino: UTET Università, 2008.
- Wilmet, M. (2007) *Grammaire critique du français*. 4<sup>e</sup> édition. Bruxelles: De Boeck Université.